Plan stratégique

de l'administration de l'Assemblée nationale

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

2002-2004

Plan stratégique

de l'administration de l'Assemblée nationale

2002-2004

Dépôt légal - 4e trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-40025-9

Préface

Infléchir les orientations d'une institution parlementaire vieille de quelque 200 ans et faisant partie d'un système parlementaire né au XIII^e siècle est un défi de taille pour les parlementaires de même que pour celles et ceux qui les appuient dans leur travail.

Reconnaissant cependant que cette riche tradition ne devait pas servir de prétexte pour esquiver une nécessaire modernisation de l'administration de l'Assemblée nationale et tirant inspiration du leadership montré par les parlementaires québécois eux-mêmes, qui ont adopté en 2000 la Loi sur l'administration publique, nous avons convenu d'entreprendre cet exercice de planification stratégique.

Même si la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'Assemblée nationale incombe surtout aux membres du personnel de son administration, il est indispensable que les élus du peuple, qui composent d'ailleurs au sens légal cette institution parlementaire, y soient étroitement associés. En effet, l'atteinte de certains objectifs institutionnels dépendra de la volonté et de l'engagement qu'y consacreront les députés.

Les enjeux sont de taille, et nous sommes tous conviés, parlementaires comme membres du personnel, à faire en sorte que, par nos décisions, nos gestes et nos comportements, notre institution parlementaire demeure le lieu par excellence de l'exercice de la démocratie et un acteur important dans l'évolution de la vie collective des Québécoises et des Québécois.

La présidente,

Louise Harel

Louise Harel

Avant-propos

En principe, l'Assemblée nationale n'est pas assujettie aux obligations découlant de la Loi sur l'administration publique qui concerne l'appareil gouvernemental, car elle est un organe parlementaire entièrement indépendant du pouvoir exécutif. Cependant, pour une institution comme la nôtre, sa participation était non seulement souhaitable mais inévitable. Le cœur de notre démocratie ne doit-il pas être géré, lui aussi, d'une façon saine, rationnelle et moderne? L'institution au sein de laquelle travaillent les élus du peuple ne doit-elle pas mettre à profit les notions les meilleures en matière d'administration?

À l'instar des ministères et organismes, nous avons donc entrepris d'accomplir un effort de réflexion et de planification au sein de l'administration en vue de mieux canaliser les énergies et les ressources de l'Assemblée nationale vers l'atteinte de ses objectifs fondamentaux et la concrétisation de ses priorités actuelles. Chacune des unités administratives a alors été conviée à participer à cet exercice sous l'angle de la position qu'elle occupe et du rôle qu'elle exerce dans l'organisation et à livrer ses conclusions relativement aux orientations, aux stratégies et aux moyens d'action que l'Assemblée nationale devrait mettre en œuvre pour relever les défis auxquels elle fait face.

Cette initiative est une première pour notre organisation. Elle n'est donc pas l'aboutissement mais plutôt l'amorce d'une démarche qui demeure perfectible tant dans son contenu que dans son processus. Nous avons voulu que cet exercice soit axé le plus possible sur la participation et le présent document reflète l'effort d'analyse et de planification accompli par le personnel de l'Assemblée nationale. Il représente une synthèse qui vient compléter les plans de chacune des unités administratives.

Compte tenu de la large diffusion qui sera faite du document et de la rétroinformation qui a été et sera effectuée par les gestionnaires, nous croyons que ce plan stratégique deviendra l'expression des engagements de tout le personnel à l'égard des clientèles desservies.

Le secrétaire général,

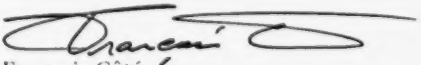

François Côté

Table des matières

Mission et clientèle 9

Démarche 11

Bilan et exposé de la situation 13

Défis et enjeux 19

Orientations stratégiques 27

Mission et clientèle

Mission de l'Assemblée

La mission de l'Assemblée nationale, reconnue par la tradition parlementaire, consiste à légiférer dans les domaines de sa compétence, à contrôler les actes du gouvernement et de son administration et à débattre de questions d'intérêt public.

Organe suprême et légitime d'expression et de mise en œuvre des principes démocratiques, l'Assemblée constitue la pierre d'assise du pouvoir législatif. Elle est composée des 125 députés élus par les citoyens du Québec. Ces députés s'appuient, pour remplir leur mandat, sur une administration comptant plus de 600 employés.

Mission de l'administration de l'Assemblée

La mission de l'administration de l'Assemblée est de soutenir les députés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires et dans la réalisation des autres aspects de la mission fondamentale de l'institution, et ce, conformément à la loi, aux règles de procédure et aux directives administratives en vigueur.

Clientèle et partenaires

Les parlementaires représentent la première **clientèle** de l'administration, laquelle établit également des liens avec les citoyens afin de leur permettre de participer à l'activité parlementaire et de leur faire connaître l'institution.

L'Assemblée s'associe à de nombreux **partenaires** pour remplir sa mission, notamment les parlements canadiens et étrangers, avec qui elle entretient un important réseau de relations bilatérales et multilatérales, les établissements d'enseignement du Québec, qui collaborent à l'accomplissement d'activités éducatives de l'Assemblée, ainsi que la Commission de la capitale nationale du Québec, pour la mise en valeur des édifices parlementaires, la tenue d'événements de commémoration et l'élaboration de programmes de visite de l'Hôtel du Parlement à l'intention des populations scolaires et des communautés culturelles.

Démarche

L'exercice de planification stratégique a été effectué avec la collaboration du personnel administratif de l'Assemblée. Toutes les unités administratives ont été invitées à entreprendre une vaste réflexion sur leur rôle, leurs objectifs et les moyens d'action pour les atteindre au cours des deux prochaines années.

Cet exercice a été enrichi par une consultation menée auprès des députés. Hormis la présidence de l'Assemblée, qui a été associée au processus dès le début, les présidents et les vice-présidents des commissions parlementaires ainsi que les membres du Bureau ont eu l'occasion de se prononcer sur leur vision de l'Assemblée pour les prochaines années de même que sur sa mission et ses services.

Lors de cette consultation, les députés ont exprimé la nécessité de revaloriser l'Assemblée et le rôle de ses membres. Pour atteindre cet objectif, ils ont souhaité obtenir les ressources humaines, informationnelles et technologiques suffisantes en vue d'exercer pleinement leur rôle et de toucher davantage la population, en particulier les jeunes.

Les parlementaires ont aussi manifesté leur intérêt pour amorcer une réflexion, à l'occasion d'un forum les réunissant, sur l'établissement d'un meilleur équilibre entre les pouvoirs législatif et exécutif. À court terme, un rôle accru devrait être exercé par le Bureau dans la gestion de l'Assemblée et par les commissions en ce qui a trait aux travaux parlementaires.

Cet échange d'idées avec les parlementaires aura permis à l'administration de mieux comprendre leurs attentes et leur vision et ainsi de mieux les refléter dans le plan stratégique.

Bilan et exposé de la situation

Cette section présente un bilan sommaire des réalisations récentes de l'administration de l'Assemblée et situe le contexte dans lequel elles s'inscrivent.

De façon générale, force est de constater que les pressions exercées par l'évolution incessante des besoins de la société, par le niveau de complexité des enjeux auxquels il faut faire face et par les attentes plus grandes des citoyens envers leurs élus ont entraîné inévitablement l'accroissement des exigences liées à l'exercice de la fonction parlementaire. Le député doit pouvoir compter, plus que jamais, sur des services et des outils variés, performants et adaptés à ses besoins.

Malgré ce contexte contraignant, l'Assemblée a toujours eu le souci d'être un chef de file parmi les parlements au Canada et partout au monde et de relever les défis qui sont aussi ceux de l'ensemble des institutions publiques québécoises.

Soutien aux travaux de l'Assemblée et des commissions

Les demandes d'interprétation et d'intervention sur la **procédure parlementaire**, composée des règles écrites que l'Assemblée se donne pour régir ses travaux et des autres sources de droit comme la Constitution et les lois, occupent une place de plus en plus importante dans les débats parlementaires. Cette tendance a fait en sorte que les unités administratives au cœur du soutien aux travaux parlementaires ont dû adapter leur action et mettre au point de nouveaux outils, outre qu'elles ont dû consolider les moyens existants. Ainsi, la publication intitulée : *La procédure parlementaire du Québec*, premier ouvrage consacré exclusivement à la procédure parlementaire québécoise, a paru en avril 2000. Le *Recueil des décisions concernant la procédure parlementaire* quant à lui, fait l'objet de mises à jour régulières.

En ce qui a trait à la **réforme parlementaire**, l'Assemblée a apporté des modifications temporaires à son règlement et à ses règles de fonctionnement, en décembre 2001. Il a été convenu de remplacer la motion de suspension des règles par une procédure d'exception. Cette dernière ne peut être utilisée que pour une seule motion ou un seul projet de loi à la fois et garantit un temps minimal de débat pour chaque étape de son étude. De plus, les règles concernant la présentation de pétitions ont été modifiées et le gouvernement a maintenant l'obligation de répondre à toute pétition présentée à l'Assemblée nationale.

Il faut se réjouir de ces avancées, et les parlementaires ont certes une responsabilité de première importance à cet égard. Toutefois, l'administration a le devoir de bien les appuyer dans leur réflexion, par ses conseils, la réalisation de recherches et l'élaboration de propositions.

Le travail en **commission parlementaire** se trouve de plus en plus au centre de la vie démocratique. Plusieurs parlements, dont celui du Québec, confient à leurs commissions une part toujours croissante du travail à effectuer. Le corollaire est que le nombre de demandes d'études et d'analyses en provenance des commissions a constamment augmenté, entraînant notamment la réorganisation du Service des études documentaires et l'addition de ressources au cours de la dernière année.

Les technologies de l'information et des communications offrent de nouvelles possibilités en ce qui a trait aux **services de documentation et de recherche**. Jusqu'à maintenant, des efforts importants ont été consacrés à mettre en ligne divers ouvrages de consultation et à faciliter l'accès à une documentation écrite et électronique appropriée. Les députés ainsi que le personnel administratif et politique peuvent accéder depuis l'an dernier, par l'entremise du portail intranet ou du site Internet de l'Assemblée, à des bibliographies thématiques, des notes de lecture sur des ouvrages pertinents ou au catalogue de la Bibliothèque, pour ne nommer que ceux-là.

Législation

Le volet législatif est au cœur du travail parlementaire. En effet, les projets de loi constituent un des principaux objets de délibération des parlementaires et les lois promulguées par la suite comptent parmi leurs réalisations les plus significatives. Dans ce contexte, la traduction, l'édition et la publication des projets de loi et des lois sont des activités fondamentales de l'Assemblée et sont névralgiques pour la mise en œuvre du programme législatif du gouvernement.

Depuis quelques années, le nombre de projets de loi et d'amendements à traduire et à éditer se maintient et le temps accordé pour y arriver est demeuré restreint, même si le service a dû faire face au départ d'employés expérimentés. Les gains de productivité effectués au fil des ans par la révision de certaines étapes du processus ont été rapidement récupérés au profit des partenaires gouvernementaux de l'Assemblée. La pression sur l'équipe s'est maintenue : celle-ci doit composer avec d'importantes contraintes de temps, sans compromettre l'indispensable rigueur que ce travail exige pour assurer une parfaite concordance des versions française et anglaise et une édition impeccable des projets de loi.

Relations avec les citoyens

Au cours des dernières années, l'Assemblée a resserré les liens qu'elle entretient avec les citoyens. La publication du **rapport d'activité**, relancée il y a trois ans, ainsi que le développement du **Canal de l'Assemblée** et du **site Internet** témoignent d'une volonté d'informer les citoyens du Québec sur toutes les facettes du travail et de la vie parlementaires en les joignant où qu'ils se trouvent. Que ce soit les débats de l'Assemblée ou des commissions, les conférences de presse ou les événements spéciaux, l'Assemblée a quintuplé le volume d'heures de mise en ondes sur le Canal, depuis les cinq dernières années, élargissant ainsi la couverture des activités parlementaires.

Accessible depuis mai 1995, le site Internet de l'Assemblée a reçu en 2001-2002 plus de 850 000 visites, soit une hausse de plus de 20 % par rapport à l'année précédente. Le site Internet a été constamment enrichi de renseignements et de banques de données sur les députés, les débats d'aujourd'hui et d'hier, les travaux des commissions et autres. C'est ainsi que le site est devenu un outil de référence pour les élus et leur personnel. Grâce à la webdiffusion, l'internaute peut suivre, depuis l'an dernier, les travaux de l'Assemblée et de certaines commissions à partir de son

ordinateur. La page d'accueil et la navigation ont été revues pour rendre le site plus convivial et ergonomique. Enfin, un projet-pilote a permis de consulter le grand public, par l'entremise de l'autoroute de l'information, sur le projet de loi de la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Les citoyens sont nombreux à **visiter l'Hôtel du Parlement**. Que ce soit en commission ou à l'Assemblée, le public est invité à assister aux travaux. Notons que les citoyens peuvent aussi y participer : en 2001-2002, plus de 500 individus ou groupes sont venus présenter leurs points de vue en commission sur divers sujets soumis à la consultation. Par ailleurs, grâce à la mise sur pied de programmes de visite et d'accueil structurés et adaptés, destinés notamment aux populations scolaires, le nombre de visiteurs à l'Assemblée a grimpé en flèche en trois ans, faisant en sorte que la limite de la capacité d'accueil est presque atteinte. Les demandes d'information sur le fonctionnement de l'Assemblée, que ce soit par courriel (plus d'un millier annuellement) ou par l'entremise de la ligne téléphonique sans frais (1 866 DÉPUTÉS), récemment mise en service, sont également en progression constante.

La **participation de l'Assemblée à des salons en région et à des expositions**, telle la célébration du 25e anniversaire de la Charte des droits et libertés de la personne ou l'Exposition Louis-Philippe-Hébert, réalisée en collaboration avec le Musée du Québec pour permettre aux citoyens d'admirer de près certains des plus beaux bronzes ornant la façade de l'Hôtel du Parlement, ont été autant de moments propices pour démythifier le rôle du député et faire connaître l'Assemblée et les services offerts aux citoyens.

Mission éducative

La mission éducative est un des volets les plus proactifs des relations de l'Assemblée avec les citoyens. Celle-ci est d'ailleurs à l'avant-garde en ce domaine. Les activités pédagogiques conçues au cours de la dernière décennie, avec la collaboration de nombreux partenaires, se sont élargies considérablement, et ce, avec des résultats probants de participation du point de vue tant qualitatif que quantitatif. Soulignons qu'en 2002, l'Assemblée a célébré le 10e anniversaire du Tournoi jeunes démocrates et du Forum étudiant.

Depuis quelques années, les activités de l'Assemblée ne sont plus seulement destinées aux jeunes mais aussi aux aînés avec le Parlement des sages. De nombreux guides et manuels pédagogiques ont été élaborés pour appuyer les éducateurs dans leur mission d'éveil des jeunes à la citoyenneté et d'initiation au système parlementaire. Par ailleurs, le premier Parlement francophone des jeunes, tenu à Québec, en juillet 2001, est venu donner une couleur internationale à la mission éducative de l'Assemblée. Une centaine de jeunes, sélectionnés sur proposition des sections de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), dont l'Assemblée est membre, ont eu l'occasion de renforcer leur formation civique et la solidarité entre les jeunes de la Francophonie.

Relations interparlementaires et internationales

Le phénomène d'internationalisation de la vie en société, et donc des enjeux dont doivent débattre les parlementaires, a amené ces derniers à être de plus en plus actifs sur la scène internationale. En participant aux relations interparlementaires, les élus ont la possibilité de renforcer l'efficacité de leur travail parlementaire et d'améliorer leurs connaissances de l'environnement international.

Au cours des trois dernières années, les relations internationales de l'Assemblée ont connu une diversification impressionnante. De plus, les activités tenues dans le contexte d'une mission ou de l'accueil de délégations internationales ont augmenté considérablement. L'Assemblée a investi de nouveaux champs de relations bilatérales et multilatérales, particulièrement dans les Amériques et en Europe, outre qu'elle a été l'hôte d'événements internationaux de prestige et d'envergure qui ont entraîné des retombées politiques et économiques considérables, comme l'assemblée annuelle du Council of State Governments, en 1999, à laquelle ont pris part plus de 1 700 participants essentiellement des États-Unis.

L'Assemblée a aussi amorcé un programme de coopération bilatérale en vue de contribuer à la consolidation de l'État de droit et de la démocratie parlementaire, en particulier dans les États de l'Afrique francophone. Enfin, elle a été l'instigatrice de la mise sur pied de réseaux de femmes parlementaires au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA).

Déploiement des nouvelles technologies

Le virage technologique a soulevé, et soulève toujours, de nouveaux défis en matière de sécurité informatique, de consolidation de l'infrastructure, de renouvellement de l'équipement et de recrutement de personnel compétent. Dans le domaine de l'informatique, l'addition d'applications, d'équipements et de logiciels a entraîné un nombre accru de demandes de soutien et de service. L'amélioration du réseau informatique de l'Assemblée, le renouvellement du parc de micro-ordinateurs et de logiciels ainsi que l'introduction d'un collecticiel incluant des outils de messagerie, d'agenda et d'applications destinés aux députés et aux autres usagers de l'Assemblée font partie des projets entrepris qui seront terminés dans les prochaines années.

L'évolution de la technologie a également permis la réalisation de plusieurs projets sectoriels et institutionnels qui n'auraient pas été possibles il y a quelques années à peine. À ce titre, le développement d'outils bureautiques et informatiques a permis de moderniser certaines tâches exécutées à la Table de l'Assemblée et d'améliorer les communications entre la présidence et les conseillers parlementaires présents dans la salle de l'Assemblée. Le système d'enregistrement numérique des débats parlementaires sur cédérom, aux fins d'archivage et de distribution, a remplacé l'ancien système, tombé en désuétude, ce qui assurera la conservation à long terme de l'enregistrement des débats. D'autres améliorations techniques ont été apportées à l'équipement de l'équipe de transcription du *Journal des débats*.

Mise en valeur du patrimoine architectural et documentaire

En plus du fait d'abriter les parlementaires et le personnel qui y travaille, les édifices de l'Assemblée constituent en eux-mêmes un **patrimoine architectural** important, dont l'institution doit assurer la conservation et la mise en valeur. Durant les dernières années, plusieurs étapes d'un projet de restauration de la maçonnerie des murs extérieurs de l'Hôtel du Parlement ont été franchies grâce à des techniques novatrices. Des travaux significatifs ont été entrepris dans l'édifice André-Laurendeau, dont l'Assemblée assure désormais la gestion, et dans l'édifice Pamphile-Le May. La mise en lumière des édifices parlementaires et le réaménagement des terrains de l'Assemblée représentent autant d'efforts pour rehausser la valeur de ce patrimoine architectural riche et inestimable.

L'Assemblée est dépositaire de **richesses documentaires** uniques et assume dans l'intérêt de la collectivité des responsabilités à l'égard de la conservation et de la mise en valeur de ce patrimoine. Ainsi, les fonds d'archives d'anciens parlementaires ont été répertoriés ; d'autres ont été acquis. L'importante collection Chauveau a été reconstruite et les historiens de l'Assemblée, appuyés par des stagiaires de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, ont poursuivi la reconstitution et l'indexation des débats parlementaires antérieurs à 1963, année du début de leur transcription dans le *Journal des débats*.

Évolution de la gestion

La dernière décennie a été marquée par un effort sans précédent d'assainissement des finances publiques. Tout en exerçant son autonomie, l'Assemblée n'a pas échappé à cette nécessité qui a touché l'ensemble de l'appareil étatique. La gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles a été particulièrement mise à l'épreuve et elle évoluera d'autant plus avec l'arrivée prochaine du nouveau système de gestion intégrée des ressources (GIRES).

Le vieillissement de l'effectif, le départ de plusieurs employés, possédant une grande expertise et la difficulté d'attirer et de retenir des personnes-ressources dans des domaines parfois exclusifs ont amené les gestionnaires à réviser les processus de travail et le partage des tâches à l'intérieur de certaines équipes.

Le souci d'assurer une meilleure cohésion de l'organisation et d'améliorer les communications internes a été à l'origine de la tenue de plusieurs sessions de formation à l'intention du personnel sur certains secteurs d'activité de l'Assemblée (commissions parlementaires, sécurité, Tribune de la presse, etc.), de la tenue systématique de réunions d'information à tous les niveaux de l'administration, de la mise en place d'un comité de direction, de même que de la création d'un **portail intranet**, l'an dernier. Complément au site Internet, le portail offre à ses usagers, soit les députés et les membres du personnel politique et administratif, des renseignements sur les activités quotidiennes, ainsi qu'une gamme de banques de données, de guides, de formulaires, de lexiques et d'autres renseignements pertinents et particuliers.

Par ailleurs, les **services de restauration** ont réduit de façon substantielle le déficit chronique qui les affligeait année après année et la première convention collective pour le personnel occasionnel des **restaurants** a été récemment signée, à la suite d'une demande d'accréditation syndicale obtenue en 1997. Ce redressement financier nécessaire n'a pas compromis d'heureuses initiatives faisant du restaurant Le Parlementaire une véritable vitrine pour la cuisine régionale et les produits bioalimentaires du Québec. L'Assemblée contribue ainsi, en partenariat avec des acteurs du milieu, à mieux faire connaître les produits du terroir et les artisans des différentes régions du Québec.

Les **services auxiliaires**, quant à eux, dans un contexte financier difficile, ont vu leur budget de fonctionnement décroître de façon graduelle et notable, ce qui a obligé certaines équipes de travail à revoir leur mode de fonctionnement sans pour autant mettre en péril la qualité de leurs services.

Enfin, des **mesures de sécurité** adaptées aux situations, au contexte et à l'environnement spécifiques de l'Assemblée ont dû être appliquées. C'est pourquoi en 1999 une importante mise à jour du système intégré de sécurité, comprenant des mécanismes de contrôle des accès aux édifices, des alarmes d'incendie et de nombreuses caméras, a été effectuée. Ces divers moyens déployés consolident la stratégie globale ayant pour objet d'assurer la sécurité à l'Assemblée.

Considérations générales

Malgré son **autonomie administrative**, l'Assemblée s'inscrit dans le même environnement global et fait face aux mêmes défis que les ministères et organismes de la fonction publique québécoise. Elle souscrit aux objectifs de modernisation de la gestion et des services aux citoyens liés à la mise en œuvre de la Loi sur l'administration publique. À cet égard, elle assume la responsabilité de l'implantation du volet parlementaire de la Loi, c'est-à-dire la reddition de comptes des ministères et organismes devant les commissions parlementaires. Il y a lieu d'anticiper des conséquences significatives de cette réforme sur le travail des commissions.

La tenue de l'**élection générale**, qui aura lieu au plus tard en novembre 2003, commandera une série d'actions promptes et coordonnées, déjà en préparation, liées à la dissolution de l'Assemblée ainsi qu'à la préparation de l'accueil des députés nouvellement élus et à leur formation.

Le **rapprochement entre le citoyen**, les **institutions démocratiques** et les **élus** continuera d'être une préoccupation de tous les instants, tant pour les parlementaires que pour le personnel de l'Assemblée. Il appert que l'Assemblée ainsi que celles et ceux qui la composent ne jouissent pas malheureusement de la crédibilité souhaitée. Universel, ce phénomène ne date pas d'hier et est sans doute réversible. Les activités éducatives à l'intention des élèves, la diffusion des travaux à la télévision et dans le site Internet de même que la présence de l'Assemblée dans des salons et des expositions sont autant de pas dans la bonne direction. Les efforts en ces domaines seront maintenus et accrus, particulièrement auprès des populations plus éloignées et des communautés culturelles notamment, pour qui des activités d'accueil particulières ont été conçues en vue de leur faire découvrir les institutions parlementaires et mieux connaître le rôle et les fonctions des députés.

À cette fin, la présidente entreprendra une tournée des régions dès l'automne 2002 dans le but d'établir un contact plus étroit avec les jeunes qui mènent des études collégiales ou universitaires.

Les personnes qui connaissent un tant soit peu l'histoire récente de l'Assemblée savent que les projets de **réforme parlementaire** sont régulièrement à l'ordre du jour. La réflexion que souhaitent entreprendre les députés au sein d'un forum les regroupant et le mandat d'initiative que vient de se donner la Commission des institutions sur une réforme en profondeur du mode de scrutin sont autant d'actions entreprises ayant pour objet la revalorisation de l'Assemblée. L'administration mettra toute son expérience, son expertise et sa créativité à la disposition des parlementaires dans cette réflexion.

Enfin, l'**évolution technologique** est porteuse de défis qui bouleverseront la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, tout en offrant des possibilités nouvelles sur lesquelles il conviendra de continuer de tabler. Toutefois, il faudra éviter de voir dans les technologies la solution à tout problème de gestion pouvant survenir. Il revient aux unités administratives de gérer les projets de changements technologiques en révisant les façons de faire, au préalable, et en adoptant des mesures permettant aux employés de s'adapter à leur nouvel environnement.

Traduction et édition des projets de loi

Le processus de traduction, d'édition et d'impression des projets de loi et des lois constitue une étape cruciale du processus législatif. En dépit de l'ajout de ressources et de certains changements apportés aux méthodes de travail, ce processus comporte des exigences encore très lourdes pour le personnel qui y travaille et pour l'organisation. La relève dans ce secteur névralgique et spécialisé devra être assurée grâce à des solutions novatrices. La révision des processus de travail se poursuivra en associant à cette démarche les partenaires de l'Assemblée en ce domaine.

Travaux de l'Assemblée

Le **projet Geoffrion**, que l'Assemblée amorcera durant la prochaine année, modifiera considérablement les façons de faire du personnel appelé à conseiller la présidence et à apporter son expertise au bon déroulement des travaux de l'Assemblée et des commissions. Il modifiera également en profondeur la production des documents parlementaires, ce qui aura pour effet ultime de faciliter la mise en valeur du travail parlementaire et la recherche de données. Cet ambitieux projet doit s'allier à un programme de formation et de mobilité et à un cheminement de carrière mieux défini. Sa réalisation nécessitera l'expertise de plusieurs équipes dans les domaines de la procédure parlementaire et des ressources humaines et technologiques.

Le développement et la mise à jour d'**ouvrages de référence** en matière de procédure parlementaire se poursuivront. Le Règlement annoté de l'Assemblée nationale sera conçu et rédigé, et il deviendra à coup sûr un outil de référence incontournable. L'ouvrage intitulé : *La procédure parlementaire du Québec* sera mis à jour au rythme de l'évolution de la procédure et de la pratique. Le lancement de la seconde édition du volume coïncidera avec le début de la prochaine législature.

Les députés réclament l'amélioration de leurs connaissances en matière de procédure parlementaire ; il apparaît urgent de concevoir un programme taillé sur mesure, surtout pour les nouveaux députés, qui ont un besoin manifeste de maîtriser rapidement les rouages du parlementarisme. Une formation continue et adaptée sera également donnée aux membres du personnel appelés à les conseiller en ce domaine.

On se doit d'accorder une attention particulière à la recherche de toute solution technologique qui peut optimiser les efforts des députés et mettre en valeur l'importance de leurs travaux, comme la possibilité d'équiper leurs pupitres d'ordinateurs pour leur assurer un accès direct à l'ensemble des outils dont ils ont besoin, telles la législation et les banques de données de l'Assemblée.

Enfin, il importe d'agir rapidement pour assurer la **relève** dans le secteur parlementaire. À cette fin, l'élaboration d'un modèle de gestion prévisionnelle des ressources humaines, conjuguée au développement d'un processus de transfert de compétences et à la mise sur pied de plans de carrière, constitue une piste prometteuse.

Commissions parlementaires

En juin 2000, un comité de réflexion sur le travail des commissions a déposé son rapport. Les propositions avancées par ledit comité tout comme celles qui ont été formulées par la présidence sont susceptibles, si elles sont retenues, d'apporter des changements substantiels au travail des commissions et aux services qui les soutiennent.

Il en est de même avec la **Loi sur l'administration publique** qui prévoit une obligation accrue de rendre compte de l'administration gouvernementale devant l'Assemblée. Sa mise en œuvre pose des défis majeurs pour une assemblée parlementaire comme celle du Québec qui compte dix commissions parlementaires pour faire l'examen des documents annuels (rapports annuels de gestion, plans annuels de dépenses, etc.) et l'audition des dirigeants de 120 ministères et organismes. Cet exercice nécessitera l'embauche d'autres personnes-ressources sur le plan professionnel qui seront chargées d'analyser ces documents. Un plan est en voie d'être adopté par la Commission de l'Assemblée nationale pour faciliter la mise en œuvre du volet parlementaire des dispositions de la Loi. Les décisions qu'elle prendra à cet égard définiront l'ampleur des conséquences de cette loi sur les travaux des commissions et la tâche des députés.

Améliorer l'**accessibilité des commissions** aux citoyens, voilà un autre défi qui est lancé à l'Assemblée. Les commissions parlementaires sont un point de contact privilégié entre les parlementaires et les citoyens, et ce, surtout par l'entremise des nombreuses consultations générales et particulières qui se tiennent chaque année. À cette fin, il est évident que les commissions pourraient effectuer des tournées en région pour rencontrer des témoins sur place. De plus, en certaines circonstances, la vidéoconférence pourrait permettre à des citoyens d'être entendus par les commissions parlementaires en utilisant les équipements multimédias qui seront installés dans une salle de commission.

Enfin, des améliorations aux moyens de renseigner la clientèle sur les travaux des commissions et au mode actuel de traitement de l'imposante masse documentaire provenant ou issue des commissions sont souhaitables.

Ressources documentaires et virage technologique

Avec l'arrivée des nouvelles technologies de l'information et des communications, toute la société est entrée dans une ère où foisonne l'information disponible. Cela pose des défis stimulants et considérables aux spécialistes du traitement et de la gestion de l'information nécessaire au travail des élus. Par ailleurs, il est inutile de s'évertuer à multiplier à l'infini l'information sans s'arrêter sur son traitement. Un défi de taille, s'il en est un, sera donc de rendre aisément accessible l'information désirée au moment voulu et, en fin de compte, de pouvoir organiser et traiter cette information de manière à la mettre au service des députés au moment approprié.

Héritière d'une riche tradition et deux fois centenaire, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale est, au premier chef, touchée par ce défi, depuis l'acquisition des ressources documentaires et l'accès à l'information jusqu'à

l'utilisation et à la consultation des collections. Pour que ses clientèles puissent tirer pleinement profit de ce potentiel extraordinaire, l'Assemblée mettra graduellement sur pied une bibliothèque virtuelle tout en établissant des formes de partenariat avec d'autres bibliothèques et réseaux en vue de la mise en commun du savoir-faire et des ressources documentaires, sans négliger d'offrir une formation appropriée aux usagers et au personnel appelé à les assister.

Par ailleurs, une banque documentaire sera créée pour faciliter la recherche des **décisions** et des **règlements du Bureau** et ainsi consolider les services professionnels et techniques à cette instance. De plus, il devient nécessaire de revoir en profondeur et de bonifier certains règlements d'importance qui concernent les députés, les nombreux changements survenus au fil du temps ayant amené un écart avec les besoins actuels.

Les nouvelles technologies seront également mises au service de la **conservation** et la **mise en valeur de documents écrits et électroniques** d'une valeur historique et patrimoniale incontestable. Les enregistrements des débats en Chambre et en commission et d'événements spéciaux des 40 dernières années seront restaurés et conservés. Une partie de ce patrimoine sera éventuellement diffusée dans le site Internet de l'Assemblée. Ce travail s'harmonisera avec le projet Geoffrion, dont il a été question précédemment.

Des instruments de recherche et de référence ainsi que des banques de données biographiques, bibliographiques, terminologiques, chronologiques et autres continueront d'être conçus ou mis à jour puis diffusés dans le site Internet. L'Assemblée aura également recours à des logiciels et à des appareils de numérisation pour offrir à ses clientèles des **services de revue et de documentation de presse** plus accessibles, plus variés et plus souples.

Communications avec les citoyens

Fondamental dans une démocratie représentative, le lien entre le citoyen et son député ne peut être maintenu et solidifié qu'en s'appuyant sur une **stratégie de communication globale** associant à la fois les parlementaires et l'ensemble des unités administratives de l'Assemblée. Cette stratégie doit faire état de moyens adaptés aux différents publics et aux circonstances et valoriser les principes de transparence et d'accessibilité qui doivent caractériser ces échanges. À cette fin justement, il faudra examiner de près les besoins concrets des citoyens en matière d'information au sujet de l'Assemblée, tout en prêtant attention tout particulièrement aux souhaits des députés eux-mêmes, notamment en ce qui a trait à leur désir de véhiculer une image plus complète, exacte et réaliste du travail qu'ils accomplissent.

Grâce aux moyens de communication électronique, le citoyen peut s'informer en tout temps sur les travaux des députés ou enrichir ses connaissances de l'institution sans avoir à se déplacer. C'est également pour le député un complément efficace au travail qu'il accomplit dans sa circonscription pour joindre ses électeurs.

Le **site Internet** de l'Assemblée sera constamment enrichi de données pertinentes et fiables. Le développement de la banque d'extraits vidéo permettra aux citoyens de consulter au moment voulu un extrait ou la totalité d'un débat en Chambre. Les internautes pourront également savoir ce qui se déroule à l'Assemblée en s'inscrivant sur une liste de distribution informatisée de communiqués et de documents qui verra le jour dans les prochains mois. En ce qui a trait au **Canal de l'Assemblée nationale**, un plus grand rayonnement sera possible en publicisant sa programmation dans le site Internet, notamment. Le téléspectateur pourra visionner, la fin de semaine, la reprise des travaux parlementaires des jours précédents. En outre, la couverture télévisuelle sera progressivement étendue aux commissions parlementaires et l'animation électronique du Canal sera régulièrement enrichie. Un **cédérom** sur toutes les facettes de l'Assemblée et de ses membres sera lancé au cours de la prochaine année financière. Outre qu'il servira à la formation des députés de la prochaine législature, cet outil multimédia deviendra un excellent instrument d'information à l'intention des jeunes et de la population en général.

Le citoyen qui désire **visiter l'Hôtel du Parlement** sur place ne sera pas délaissé même si la limite de sa capacité d'accueil est presque atteinte. Des programmes adaptés à des populations cibles, comme les élèves du primaire, les personnes malentendantes et les communautés culturelles du Québec, seront mis sur pied au cours de la prochaine année. Les infrastructures d'accueil à la porte 3 de l'Hôtel du Parlement seront réaménagées : l'informatisation de la délivrance des laissez-passer pour assister aux travaux de l'Assemblée et le réaménagement de la Boutique sont autant de moyens qui seront déployés pour rendre l'accueil des visiteurs plus agréable et fonctionnel et réduire le temps d'attente. Par ailleurs, le restaurant Le Parlementaire poursuivra la mise en valeur de la **cuisine des régions** du Québec par des menus adaptés et la présence sur place de producteurs et d'artisans.

Enfin, certaines des **publications** de l'Assemblée destinées au grand public commencent à subir l'usure du temps et devront donc être mises à jour. Le rapport annuel que produit l'Assemblée sera harmonisé de plus près avec le processus de planification stratégique pour mieux rendre compte de l'atteinte de ses objectifs.

Mission éducative

Un citoyen qui connaît mal ou peu la mission véritable et le fonctionnement de l'institution qui incarne la démocratie peut difficilement se faire une idée juste de la place de celle-ci dans la société et du travail accompli par les parlementaires. La mission éducative de l'Assemblée a pour objet de former des citoyens responsables et conscients de leurs droits mais aussi de leurs obligations et du privilège dont ils jouissent de vivre dans une société démocratique. C'est ce que recherche le nouveau programme destiné aux élèves du primaire qui laisse une large part à l'éducation à la citoyenneté. Complémentaires par rapport à l'enseignement en classe, les activités de l'Assemblée sont donc plus que jamais pertinentes.

Depuis qu'ils existent, les programmes éducatifs de l'Assemblée ont permis à des milliers de jeunes d'approfondir leurs connaissances des institutions politiques et parlementaires et de comprendre le rôle fondamental du

pouvoir législatif dans le système démocratique québécois. Les simulations permettent aux jeunes de comprendre le fonctionnement de l'Assemblée, ses règles du jeu, ses avantages et ses limites. Grâce à ces jeux de rôle, ils élaborent et débattent des projets de loi en apprenant l'art du compromis et du respect de l'autre.

Au cours des deux prochaines années, l'Assemblée verra à poursuivre la bonification des activités existantes et à mettre sur pied une nouvelle simulation parlementaire depuis longtemps réclamée, à l'intention des élèves des troisième et quatrième années du secondaire. De même, l'Assemblée donnera une session de perfectionnement aux professeurs chargés d'enseigner l'histoire, les fondements et le fonctionnement de la démocratie.

Relations interparlementaires et internationales

L'internationalisation des enjeux sociaux, culturels, économiques et politiques incite les parlements à s'imposer sur la scène internationale et à y jouer un rôle actif par l'échange d'information, d'expertise, d'expériences et d'idées ainsi que par l'accroissement des contacts entre eux et entre les administrations parlementaires.

Force est d'admettre que, depuis quelques années, les demandes de visite de parlementaires étrangers en terre québécoise qui sont adressées directement à l'Assemblée ou qui lui parviennent par l'entremise du ministère des Relations internationales ne cessent d'affluer. De par son expertise, son dynamisme et sa longue tradition, l'Assemblée est souvent perçue par les délégations parlementaires étrangères en mission au Canada comme un passage obligé.

La mondialisation n'étant pas un phénomène passager mais une tendance lourde, rien ne laisse prévoir que ces pressions externes iront en s'amenuisant. Par conséquent, des efforts devront être consentis pour consolider les activités existantes et procéder à une analyse approfondie des activités nouvelles sur la base de leur pertinence pour assurer le rayonnement de l'Assemblée sur la scène internationale et pour mieux contribuer à l'efficacité des députés dans l'exercice de leurs fonctions.

Au cours des deux prochaines années, l'Assemblée continuera d'entretenir le dynamisme qui la caractérise en ce domaine en étant l'hôte de conférences parlementaires majeures, dont celle du comité de direction de la National Conference of State Legislatures, au mois de mai 2003. Elle sera suivie, toujours en 2003, d'une réunion des femmes parlementaires qui débattront de moyens d'action pour assurer une participation accrue des femmes à la vie politique. L'Assemblée contribuera à l'édification d'une communauté mondiale fondée sur la justice et la démocratie par la poursuite et le développement de ses programmes de coopération en vue de la consolidation de l'État de droit dans les démocraties émergentes.

Déploiement des technologies informatiques

Les défis sont grands pour le personnel de l'Assemblée, qui doit entretenir et développer l'environnement informatique ; les attentes des utilisateurs le sont tout autant. Le nombre croissant de micro-ordinateurs et de serveurs, la diversité des services offerts, la complexité toujours plus grande des technologies, les problèmes techniques survenant à la fin d'un cycle technologique et la dépendance des utilisateurs à l'égard de la technologie, sont autant de facteurs expliquant ce phénomène qui n'est cependant pas unique à l'Assemblée.

Un examen global des besoins de l'Assemblée s'impose donc préalablement pour retenir les meilleures options disponibles. Par ailleurs, comme l'utilité de tout nouvel équipement est intimement liée à la capacité de son utilisateur d'en tirer profit, il sera primordial non seulement de sélectionner des équipements qui répondent aux besoins réels des députés et du personnel, mais également d'organiser des activités pertinentes et efficaces de formation à leur intention. Il ne faut pas perdre de vue en outre que l'introduction de nouveaux outils informatiques va nécessairement amener de nouvelles façons de faire. L'institution devra donc gérer le changement dans l'organisation du travail, ce qui n'est pas une mince tâche.

Parmi les projets majeurs qui verront le jour au cours des prochaines années, et hormis ceux qui ont déjà été mentionnés dans les pages précédentes, soulignons l'installation de nouveaux ordinateurs dans une centaine de bureaux de circonscription des députés qui n'ont pas de fonction ministérielle et la mise en place d'une nouvelle infrastructure technologique : le changement de la tête du réseau informatique, la révision de l'architecture des services du réseau, l'évolution du système d'exploitation et de la suite logicielle bureautique (environnement XP). De plus, l'Assemblée devra suivre le rythme de l'évolution gouvernementale en cette matière et faire face à la mise en œuvre de projets majeurs, comme GIRES, tout en adaptant ses propres systèmes aux systèmes centraux, lorsqu'il s'avérera pertinent de procéder ainsi.

Modernisation de la gestion et renouvellement des compétences

La mise en œuvre du **nouveau cadre de gestion** de la fonction publique, bien que l'Assemblée n'y soit pas assujettie, a tout de même des répercussions au sein de l'administration de cette dernière. Une gestion davantage axée sur les résultats, s'appuyant sur un cadre réglementaire allégé et sur la responsabilisation des gestionnaires, telle qu'elle est préconisée par la réforme gouvernementale, amènera l'Assemblée à harmoniser sa gestion et ses pratiques administratives en s'inspirant de ces principes. La démarche de planification stratégique sera consolidée. Une réflexion s'amorcera pour rendre publique une déclaration de services, laquelle sera complétée par des offres de service particulières à l'intention des députés et des membres du personnel.

Pendant la prochaine année, des efforts seront faits pour améliorer le service à la clientèle des **restaurants** et pour diversifier encore plus le menu offert dans le but d'attirer davantage de clients.

En matière de **gestion des ressources humaines**, l'organisation fait face à certains problèmes pour lesquels des solutions doivent être trouvées. Tout d'abord, plusieurs départs à la retraite sont à prévoir à court terme compte tenu du vieillissement de l'effectif. Ce phénomène n'est pas propre à l'Assemblée, mais il n'en demeure pas moins important et préoccupant. Compte tenu du caractère unique de l'institution et de la diversité de l'expertise de son personnel, le recrutement pour certains emplois hautement spécialisés et stratégiques, comme les spécialistes en technologie de l'information, les conseillers parlementaires ainsi que les traducteurs et réviseurs juridiques, se révèle difficile et le risque de pénurie est réel.

La gestion des ressources humaines, dans le contexte actuel, s'appuiera davantage sur des analyses de besoins, des politiques et des plans de carrière qui permettront à l'institution de continuer de compter sur un personnel compétent et motivé ainsi que de reconnaître les résultats obtenus et les performances exceptionnelles, par le truchement, entre autres éléments, d'une politique de reconnaissance. L'Assemblée entend également souscrire à l'objectif d'accroître la représentativité des groupes cibles au sein de son personnel.

Par ailleurs, la gestion moderne des ressources humaines permet de constater qu'il ne saurait être question de compter sur une efficacité et un engagement maximal des membres du personnel s'il n'y avait pas d'abord une préoccupation à l'égard de leurs besoins. Sur ce chapitre, l'Assemblée entend poursuivre les initiatives déjà lancées (plan de développement, accueil des employés, offre de services), mais cela ne suffira pas. Elle devra examiner aussi les divers mécanismes qui peuvent assurer une meilleure qualité de vie au travail et faciliter la conciliation du travail avec la vie familiale, notamment par de nouvelles formes d'organisation du travail et la mise en œuvre d'une politique de santé au travail.

Enfin, l'Assemblée adoptera plusieurs mesures destinées à favoriser une meilleure intégration de ses nouveaux employés et une stratégie de communication interne afin d'assurer une plus grande cohésion de l'organisation et de développer le sentiment d'appartenance de son personnel.

Orientations stratégiques

Les orientations exposées ci-dessous donnent la direction à prendre, parce qu'une condition préalable et essentielle à la réussite future de l'Assemblée est de faire en sorte que les efforts de tous ses secteurs convergent vers les mêmes objectifs. L'organisation administrative de l'Assemblée doit être unifiée et cohérente en soi. Ces orientations doivent influer sur les démarches du personnel et l'inciter à faire appel à sa créativité dans la recherche d'occasions pour l'atteinte des objectifs retenus et ainsi contribuer à faire évoluer l'Assemblée.

Les pages suivantes présentent les orientations, les axes, les objectifs et les moyens d'action que les unités administratives ont déterminés pour atteindre les objectifs de l'Assemblée. Chaque année, ces unités présenteront un bilan permettant d'évaluer les résultats atteints et un plan d'action pour actualiser les actions et les moyens choisis.

Les orientations stratégiques retenues sont au nombre de trois. Elles ont été à la base des actions et des efforts d'amélioration de l'Assemblée depuis quelques mois et le seront encore au cours des prochaines années.

Première orientation

Des services améliorés et mieux adaptés pour renforcer l'efficacité de l'Assemblée nationale et mieux appuyer les députés dans l'exercice de leurs fonctions.

Deuxième orientation

Une assemblée nationale mieux connue, plus accessible et davantage mise en valeur.

Troisième orientation

Une administration qui mise sur la compétence et la mobilisation de son personnel ainsi que sur une gestion moderne et efficace de ses ressources.

Première orientation

Des services améliorés et mieux adaptés pour renforcer l'efficacité de l'Assemblée nationale et mieux appuyer les députés dans l'exercice de leurs fonctions

L'organisation administrative de l'Assemblée est axée sur une amélioration continue des services-conseils et de soutien à l'ensemble des parlementaires et en particulier à celles et à ceux qui assument la présidence des débats à l'Assemblée et en commission ou des fonctions de gestion, de contrôle et de réglementation, en tant que membres du Bureau. Au cours des deux prochaines années, la préoccupation constante sera d'adapter les services aux besoins émergents et aux nouvelles exigences du travail parlementaire et de profiter des occasions offertes par les technologies.

Première orientation

Axe d'intervention 1

L'appui à la mise en œuvre du volet parlementaire de la Loi sur l'administration publique

OBJECTIFS	PROJETS / ACTIVITÉS
1.1	
Appuyer la présidence et la Commission de l'Assemblée nationale dans la définition des modalités réglementaires	• Analyse de l'impact de la mise en œuvre de la Loi sur les travaux parlementaires et formulation de recommandations • Élaboration de propositions de modifications au règlement • Amélioration des services de soutien aux travaux de la Commission de l'Assemblée nationale
1.2	
Déployer des services de soutien professionnel, technique et documentaire aux commissions parlementaires	• Élaboration de grilles et de modèles d'analyse des documents soumis par les ministères et organismes • Recrutement et formation du personnel chargé de l'analyse et de l'étude des documents déposés par les ministères et organismes • Production et analyse de rapports annuels de gestion et d'autres documents provenant de ministères et d'organismes

Première orientation

Axe d'intervention 2

La consolidation et le développement d'activités de formation et de perfectionnement

OBJECTIFS	PROJETS / ACTIVITÉS
2.1	
Élaborer et donner des programmes de formation continue aux députés	• Préparation d'une session de formation destinée aux parlementaires élus lors de la prochaine élection générale et d'éventuelles élections partielles • Tenue de sessions de formation en matière de protocole • Tenue de sessions de formation sur l'utilisation de l'inforoute, du site Internet, du portail intranet et des outils technologiques de l'Assemblée • Tenue de sessions de formation sur le rôle, les attributions et le fonctionnement des commissions • Élaboration et animation de sessions de formation continue en matière de procédure parlementaire à l'intention notamment de la présidence de l'Assemblée et des commissions • Préparation et animation d'une session de formation annuelle pour l'ensemble des députés sur leurs conditions de travail
2.2	
Soutenir la participation de la présidence et des parlementaires à des activités interparlementaires et internationales en vue d'acquérir et de partager des données et des connaissances utiles à l'exercice de leurs fonctions	• Maintien et amélioration des services-conseils et d'appui à la présidence de l'Assemblée et aux présidents de section • Conseil et soutien à la présidence de l'Assemblée conformément à son mandat à la présidence de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie • Appui à la participation des députés de l'Assemblée aux commissions thématiques de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) et aux réseaux de femmes parlementaires • Consolidation des relations bilatérales de l'Assemblée • Repositionnement stratégique du secrétariat de la COPA : mise en place de secrétariats sectoriels au Brésil et au Mexique • Organisation d'une réunion du comité de direction de la National Conference of State Legislatures, en mai 2003, et d'une réunion de femmes parlementaires en mars 2003 • Maintien et développement des activités de coopération interparlementaire, notamment à l'intention de parlements de l'Afrique francophone • Organisation du Colloque sur le parlementarisme au XXI[e] siècle • Optimisation des retombées de l'accueil de la Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth en 2004

Première orientation

Axe d'intervention 3

Le développement et l'actualisation des outils technologiques

OBJECTIFS	PROJETS / ACTIVITÉS
3.1 Mettre à la disposition des parlementaires et du personnel des outils technologiques performants et adaptés à leurs besoins	• Informatisation et automatisation des services du secteur du greffier (projet Geoffrion) • Implantation d'équipements de projection et de vidéoconférence dans une salle de commission • Réalisation d'une étude sur l'implantation du vote électronique à l'Assemblée • Élaboration d'une politique sur le soutien offert à la création de sites Web de députés • Réalisation d'une étude d'opportunité pour faciliter l'accès à l'information aux pupitres des députés dans la salle de l'Assemblée et les salles de commissions • Regroupement des technologies télévisuelles et radiophoniques sur un seul support • Proposition de portail intranet pour les groupes parlementaires • Mise en place d'une nouvelle infrastructure technologique à l'Assemblée • Renouvellement de certains équipements informatiques dans les bureaux de circonscription et sur la colline Parlementaire • Remplacement du câblage informatique dans l'Hôtel du Parlement afin d'améliorer la vitesse de transmission

Première orientation

Axe d'intervention 4

L'accès facile à des sources d'information et de documentation utiles et pertinentes

OBJECTIFS	PROJETS / ACTIVITÉS
4.1 Améliorer l'offre de documents numériques tout en maintenant des services documentaires et de recherche personnalisés à l'intention des parlementaires	• Création de banques documentaires électroniques sur les décisions et les règlements du Bureau et sur la procédure parlementaire • Réalisation d'une étude de faisabilité sur un système de veille informationnelle • Mise sur pied d'une bibliothèque virtuelle • Développement de la deuxième génération du portail intranet • Accès à des productions législatives et parlementaires internationales • Réalisation d'un projet de numérisation de la documentation de presse • Amélioration de l'ergonomie, de la convivialité et du repérage de l'information dans le site Internet : regroupement de l'information sur un projet de loi, moteurs de recherche, refonte de certaines sections, etc.
4.2 Produire, achever ou mettre à jour des documents et des outils de référence	• Mise à jour des deux publications suivantes : *Recueil de décisions concernant la procédure parlementaire* et *La procédure parlementaire du Québec* (2e édition) • Rédaction du *Règlement annoté de l'Assemblée nationale* • Révision du guide des membres des commissions et du document sur l'organisation, le fonctionnement et les compétences des commissions • Mise à jour du *Guide du député*, du *Recueil des décisions du Bureau* et du *Répertoire des règles administratives du Bureau* • Élaboration et mise à jour des politiques et de la procédure en matière de protocole • Enrichissement du centre de documentation parlementaire • Élaboration et mise en œuvre d'un programme de publications de l'Assemblée • Mise à jour de la bibliographie parlementaire informatisée • Refonte de la réglementation afférente aux conditions de travail des membres du personnel des députés • Renouvellement et mise à jour d'une politique d'élagage des collections de la Bibliothèque

Deuxième orientation

Une assemblée nationale mieux connue, plus accessible et davantage mise en valeur

Une des pierres d'assise d'une société démocratique saine et vigoureuse est un citoyen éclairé qui exerce ses droits et ses devoirs démocratiques. En collaboration avec les parlementaires, l'administration entend poursuivre ses efforts pour que les citoyens connaissent mieux la mission, le rôle et le fonctionnement de l'Assemblée, organe suprême et légitime d'expression et de mise en œuvre des principes démocratiques, et de ceux qui la composent, les députés. Il est souhaitable d'ouvrir davantage les portes de l'Assemblée aux citoyens et d'accomplir des actions pour assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et documentaire des institutions parlementaires québécoises, témoin et mémoire de la vie démocratique qui s'y déroule.

La promotion du rôle du député et de l'Assemblée nationale

OBJECTIFS	PROJETS / ACTIVITÉS
1.1 Organiser et soutenir des activités en vue de rapprocher le citoyen du député et de l'Assemblée	• Information systématique transmise au député lors de la venue de groupes de sa circonscription à l'Hôtel du Parlement • Réalisation d'un projet d'élaboration d'une trousse pédagogique à l'intention de députés visitant des écoles • Réalisation d'une étude d'opportunité sur un projet de « cyberdémocratie » (consultation des citoyens par Internet)
1.2 Accroître la portée des activités éducatives accomplies ou appuyées par l'Assemblée	• Organisation d'une tournée de la présidente de l'Assemblée dans les régions du Québec auprès des étudiants des niveaux collégial et universitaire • Organisation d'une simulation parlementaire pour les élèves du secondaire • Consolidation de la stratégie en vue de favoriser la tenue de simulations parlementaires dans les établissements d'enseignement • Réalisation d'une étude d'opportunité sur la production d'une vidéocassette d'information et de sensibilisation concernant les institutions parlementaires • Appui à la réalisation du plan de gestion de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant pour assurer la participation des jeunes aux activités éducatives de l'Assemblée • Élaboration et tenue d'une session de perfectionnement des enseignants • Mise à jour des publications suivantes : *La démocratie sous les arbres* et *À la découverte des institutions parlementaires*

La promotion du rôle du député et de l'Assemblée nationale (suite)

OBJECTIFS	PROJETS / ACTIVITÉS
1.3 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication globale et cohérente	• Actualisation de la signature et du message institutionnels de l'Assemblée et élaboration d'une politique sur leur utilisation • Étude des communications réciproques désirées par les citoyens et les députés (sondage) • Meilleure harmonisation des différents outils de diffusion des travaux et des activités de l'Assemblée
1.4 Consolider, développer et promouvoir les services de communication et d'information	• Promotion de la ligne téléphonique sans frais (1 866 DÉPUTÉS) • Élaboration d'un cédérom sur l'Assemblée • Analyse et normalisation du contenu de la diffusion audio et vidéo des travaux parlementaires et des autres activités diffusées sur le Canal de l'Assemblée et dans son site Internet • Promotion et développement de la webdiffusion (débats parlementaires sur Internet) • Amélioration continue du contenu, de la navigation et de la facture du site Internet • Enrichissement constant du contenu du Canal de l'Assemblée et promotion de sa programmation • Diffusion d'un document sur les publications écrites et électroniques disponibles • Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action sur la participation de l'Assemblée à des salons, notamment en région

Deuxième orientation

Axe d'intervention 2

Une plus grande accessibilité des citoyens aux députés, à l'Assemblée nationale et à ses travaux

OBJECTIFS	PROJETS / ACTIVITÉS
2.1 Faciliter la participation du citoyen aux consultations de commissions parlementaires	• Réalisation d'un projet-pilote pour permettre aux citoyens et aux groupes de régions éloignées de participer à des consultations publiques de commissions parlementaires par l'entremise de la vidéoconférence • Appui à la tenue de consultations publiques en région • Évaluation de la faisabilité de diffuser les mémoires et les documents déposés en commission dans le site Internet • Réalisation d'une étude sur la présentation de mémoires en ligne
2.2 Améliorer les services d'accueil des visiteurs à l'Assemblée	• Élaboration de programmes de visite sur mesure, notamment à l'intention de groupes de communautés culturelles du Québec • Installation de panneaux d'information à l'extérieur de l'Hôtel du Parlement • Poursuite du projet de mise en valeur de la cuisine des régions • Amélioration des services de la Boutique de l'Assemblée : réaménagement des lieux, nouveau catalogue des produits offerts • Consolidation d'un service de visites guidées multilingues

Deuxième orientation

Axe d'intervention 3

La conservation et la mise en valeur du patrimoine

OBJECTIFS	PROJETS / ACTIVITÉS
3.1 Assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine documentaire, architectural et urbain de l'Assemblée	• Poursuite de la restauration et de la mise aux normes des édifices parlementaires • Élaboration d'un plan directeur d'immobilisation et d'entretien des immeubles (2003-2008) • Réalisation d'un projet de conservation, de numérisation et de mise en valeur des archives sonores et audiovisuelles de l'Assemblée • Aménagement d'un nouveau centre de conservation des archives de l'Assemblée • En collaboration avec la Commission de la capitale nationale du Québec, réalisation de projets de commémoration de lieux et de personnages qui ont marqué les institutions démocratiques québécoises et achèvement de l'aménagement des terrains des édifices parlementaires • Réalisation d'un projet de numérisation et de mise en valeur des livres rares et anciens de la Bibliothèque • Accès par Internet à la chronologie de la vie parlementaire depuis 1867 et à d'autres données historiques et terminologiques sur le Parlement et les parlementaires • Poursuite du projet de la reconstitution des débats parlementaires d'hier • Élaboration et mise en œuvre de politiques : - sur l'acquisition des archives des députés - sur la restauration et le prêt de livres rares aux institutions muséales

Troisième orientation

Une administration qui mise sur la compétence et la mobilisation de son personnel ainsi que sur une gestion moderne et efficace de ses ressources

La complexité croissante de la vie en société, et donc du travail des députés, nécessite de la part de l'administration un souci constant de maintenir et de développer les compétences de ses employés pour offrir des services qui répondent aux besoins de l'Assemblée et de ses membres. Cette préoccupation sera d'autant plus nécessaire que les prochaines années marqueront le départ à la retraite de titulaires de postes clés et hautement spécialisés. Des efforts seront donc consentis pour se donner les outils de gestion prévisionnelle de l'effectif et pour assurer le transfert de savoir-faire et la préparation de la relève. L'atteinte des objectifs de l'organisation repose nécessairement sur une circulation de l'information plus fluide et efficace de même que sur une participation accrue du personnel à des décisions, par l'amélioration de la qualité de vie au travail et par la modernisation de la gestion de l'Assemblée.

Troisième orientation

Axe d'intervention 1

Le recrutement, le développement et le renouvellement des compétences

OBJECTIFS	PROJETS / ACTIVITÉS
1.1 Assurer le développement continu des compétences du personnel	• Élaboration d'un plan de développement des cadres : formation générale et personnalisée • Élaboration d'un programme de formation continue en matière de procédure parlementaire et d'un programme de lecture pour le personnel du secteur parlementaire • Élaboration d'un plan de développement en matière de ressources humaines (gestion, langue, informatique, bureautique) • Élaboration d'un guide d'information et de formation à l'intention des membres du personnel d'encadrement et de leurs collaborateurs : politiques, directives, modes d'emploi, gestion du rendement et attentes signifiées • Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'échanges de fonctionnaires avec l'Assemblée nationale française
1.2 Planifier et assurer le renouvellement de l'effectif de l'Assemblée	• Élaboration de plans de carrière (projet-pilote pour le personnel professionnel du secteur parlementaire) • Mise en place d'un modèle de gestion prévisionnelle des ressources humaines • Élaboration d'un plan de relève pour les postes clés • Développement de profils de compétences • Organisation de stages à la cuisine du restaurant Le Parlementaire en collaboration avec des écoles de formation

Troisième orientation

Axe d'intervention 2

La mobilisation du personnel

OBJECTIFS	PROJETS / ACTIVITÉS
2.1 Accroître la participation des employés et améliorer les communications internes	• Poursuite du programme d'information et de formation du personnel sur les services de l'Assemblée • Déploiement de la deuxième génération du portail intranet • Tenue régulière de réunions de service et de direction • Association plus étroite du personnel au processus de planification stratégique • Conception et mise en œuvre d'un programme d'accueil et d'intégration des personnes à l'Assemblée • Mise en place de comités : - sur l'organisation du travail - sur la santé et la sécurité au travail - sur les relations professionnelles
2.2 Accroître la qualité de vie au travail et favoriser la conciliation des exigences familiales et professionnelles	• Réalisation d'une analyse du climat organisationnel de l'Assemblée • Développement des services alimentaires dans l'édifice André-Laurendeau • Élaboration et mise en œuvre d'un programme de santé au travail • Examen et mise en œuvre, le cas échéant, de nouvelles formules d'organisation du travail • Amélioration de l'ergonomie des postes de travail

Troisième orientation

Axe d'intervention 3

La modernisation de la gestion

OBJECTIFS	PROJETS / ACTIVITÉS
3.1 Optimiser l'utilisation des ressources	• Amélioration continue des mesures de sécurité adaptées au contexte de l'Assemblée • Révision du système de gestion CIA, des pratiques comptables et de services liés au traitement et à la comptabilisation des données financières • Réalisation d'une étude relative aux services d'imprimerie et de distribution des documents parlementaires • Consolidation des mesures de redressement financier des services alimentaires (augmentation de l'achalandage, gestion des inventaires, etc.) • Analyse sur le remplacement des équipements téléphoniques dans les bureaux de circonscription et des équipements de téléphonie cellulaire • Poursuite du virage technologique du processus de transcription et d'édition du *Journal des débats* • Élaboration d'outils de gestion des ressources humaines (tableau de bord, plans de relève, profils de compétences) • Implantation de la nouvelle classification des employés professionnels et des cadres • Adoption de mesures en vue de favoriser l'intégration des personnes visées par les programmes d'égalité en emploi • Poursuite de la stratégie de mise en place de solutions légères aux besoins technologiques • Exécution du plan d'action institutionnel de sécurité informatique • Révision du processus de publication des avis de consultation et du processus de traitement des documents déposés lors de consultations publiques • Analyse de l'état de l'équipement et du déménagement des services d'imprimerie • Mise en place d'un programme de recyclage

La modernisation de la gestion (suite)

OBJECTIFS	PROJETS / ACTIVITÉS
3.2 Poursuivre la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats	• Élaboration et diffusion d'une déclaration de services aux parlementaires et aux citoyens et d'offres de service en particulier (bibliothèque, services informatiques, etc.) • Élaboration et implantation d'un tableau de bord unique pour l'ensemble des directions • Utilisation d'indicateurs de gestion et mise en place de mécanismes de reddition de comptes
3.3 Planifier et préparer l'implantation de GIRES à l'Assemblée	• Description et analyse des processus administratifs en matière de ressources humaines, matérielles et financières • Élaboration d'un plan et d'un guide d'implantation de GIRES à l'Assemblée • Planification de la gestion du changement : formation du personnel, soutien, etc. • Planification des interfaces et des données à convertir

Achevé d'imprimer
Novembre 2002
Presses de l'Assemblée nationale
Québec